

Avant-projet de règlement sur l'archivage

Prise de position du PLR. Les Libéraux-Radicaux du canton de Fribourg sur l'avant-projet de règlement sur l'archivage

<http://www.fr.ch/cha/fr/pub/consultations.htm>

Madame, Monsieur,

De manière générale, le projet de règlement est cohérent par rapport à la loi et reste modéré dans la mise en application de la loi.

Il sépare clairement le rôle de l'Etat, celui des communes et celui des institutions autonomes.

Le passage de l'ancien au nouveau système qui entrera en vigueur mériterait d'être précisé de telle sorte qu'il soit clair pour tous qu'il n'y a pas de nécessité ni d'obligation d'adapter les anciennes archives à la nouvelle loi et au nouveau règlement.

Art. 35 : il est important que le coût du dépôt des archives historiques des communes aux AEF ne soit pas rétroactif. Nous proposons que le règlement mentionne qu'il est gratuit comme c'est déjà prévu pour les privés (art. 43).

Art. 64, al. 3 : nous ne comprenons pas pourquoi les communes et autres institutions au bénéfice d'une autorisation d'archivage autonome disposent d'un délai de 3 ans seulement pour se mettre en conformité alors que les organes publics disposent quant à eux d'un délai de 5 ans (cf. al. 2). Nous proposons que le délai soit également de 5 ans, ce qui est raisonnable vu la problématique.

Nous vous remercions de nous avoir associé à la procédure de consultation sur cet objet et vous présentons nos salutations distinguées.

AU NOM DU PLR. LES LIBÉRAUX-RADICAUX DU CANTON DE FRIBOURG



Didier Castella
Président



Savio Michellod
Secrétaire

Contact :

Michel Moret, 079 507 57 85

Créons les solutions

PLR. Les Libéraux-Radicaux du canton de Fribourg - case postale 1219 - 1701 Fribourg
www.plrf.ch - info@plrf.ch - +41 (0)79 793 48 65